LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES



IREC

N°5 SEPTEMBRE 2009

Sommaire

Actualité pandémie

• Grippe A et opportunités de marché • Les vaccins unidoses chinois

Chronique de l'été

Actualité européenne

• La sécurité alimentaire en UE : un système en alerte permanente

Actualité internationale

- Peut-on établir le lien entre changements climatiques et sécurité internationale ?
- Une initiative à suivre dans l'étude des risques

Innovation

- Le réseau d'alerte allemand : un concept original Le poste de secours médical avancé
- Lyonbiopôle

Agenda

ZOOM DU MOIS

Préparation des entreprises à la pandémie : le point de vue d'un expert

ACTUALITÉ PANDÉMIE

Grippe A et opportunités de marché

a pandémie grippale devient un véritable objet de communication, de nombreux cabinets conseils sont maintenant sollicités par les entreprises, notamment pour fournir des éléments de langage en communication de crise. C'est également un événement qui créé des opportunités commerciales nécessitant une connaissance fine des habitudes de consommation qui se modifient. À titre d'exemple, le cabinet OTO Research, spécialisé dans la veille d'opinion et les comportements des consommateurs, a publié une étude intitulée « Les Français et la grippe A/H1N1 ». Elle a permis de définir une typologie de comportements selon le degré de prévention des ménages face à la pandémie.

Les « responsables hygiénistes » représentent, selon cette étude, la majorité de la population (54 %). Ils suivent les consignes d'hygiène et avouent modifier certaines de leurs habitudes de consommation (notamment les parents d'enfants scolarisés et les usagers de transport en commun).

Les « Saint-Thomas », représentant 43 % de la population. Ils déclarent ne rien changer à leurs habitudes de consommation, ces derniers sont majoritairement représentés dans le monde rural.

Enfin les 3 % restant sont définis comme des « *hyperactifs* », qui prennent des mesures de précaution importantes (évitent les lieux publics...).

Selon OTO Research, l'application de cette méthodologie permet de déceler les enjeux marketing stratégiques qui s'offrent aux entreprises sur différents marchés cibles en période de pandémie. Les secteurs de la pharmacie et de la parapharmacie, le e-commerce, la vidéo à la demande, la téléphonie, les transports... sont autant de canaux porteurs où les consommateurs « sont disposés à entendre des conseils, y compris des marques ».

Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site d'OTO Research : www.otoresearch.fr

En bref

La pandémie stimule les industries pharmaceutiques des pays émergents. Sur les vingt-cinq laboratoires pharmaceutiques candidats pour recevoir les souches du virus, dix sont chinoises. Le 31 août dernier, le laboratoire chinois Sinovac a ainsi annoncé avoir mis au point un vaccin unidose contre la grippe A/H1N1, le *Panflu 1*. Selon le producteur, il sera vendu 30 % moins cher que les autres vaccins produits par les industries pharmaceutiques occidentales. Un autre vaccin chinois devrait être commercialisé par le laboratoire Hualan dès la fin septembre. Le gouvernement chinois a procédé à une commande de plus 7 millions de doses pour le 1^{er} octobre et le Mexique a déclaré avoir commandé 10 millions de doses aux laboratoires chinois •

Chronique de l'été

L'été 2009 a malheureusement été marqué par de nombreuses catastrophes.

Intempéries/ tempêtes tropicales

Asie

La saison des tempêtes tropicales a débuté au mois de juillet. Elle devrait perdurer jusqu'en octobre. Ces trois derniers mois ont déjà soumis le continent asiatique a des événements climatiques extrêmement violents (pluies diluviennes, rafales de vent pouvant atteindre les 200 km/h, inondations et glissements de terrain meutriers).

- 6 août : une trentaine de personnes ont été ensevelies suite à un immense **glissement de terrain** dans la province du Sichuan.
- 8 août : le typhon Morakot a ravagé Taiwan. Considéré comme le plus dévastateur de ces cinquante dernières années, il aurait provoqué 614 morts et 76 disparus. Plusieurs milliers de logements ont été détruits. Les dommages sont évalués à près de 3,5 milliards de dollars. Plus d'un million de personnes avaient été évacuées en prévision de son arrivée dans le sud de la Chine continentale et aux Philippines où il a causé de nombreux glissements de terrain et coulées de boue. Sa trajectoire s'est poursuivie vers le Japon, où il a également causé de nombreux glissements de terrain et la mort de 15 personnes.
- 10 août: la **tempête Etau** a frappé les côtes japonaises provoquant d'importantes inondations ainsi que des glissements de terrain. Un bilan provisoire fait état de treize morts. Près de 50 000 personnes ont reçu l'ordre d'évacuer.
- 4 septembre : la mousson a entrainé des pluies torrentielles provoquant de nombreuses noyades dans une grande partie de l'Inde. Trois villages ont été ensevelis à la suite d'importants glissements de terrain qui ont suivi. Le dernier bilan officiel fait état de près de 46 morts.
- 7 septembre : des **pluies torrentielles** ont occasionné des inondations meurtrières dans le nord-est de

la Turquie, atteignant plus d'un mètre dans les rues d'Istanbul. Des centaines d'automobilistes se sont trouvés pris au piège par les eaux sur l'autoroute menant à l'aéroport international Atatürk. Selon le dernier bilan trente-deux personnes auraient trouvé la mort et des dizaines d'autres sont portées disparues.

Amérique

La saison cyclonique en Atlantique a débuté au mois de juin, elle se poursuivra jusqu'en novembre.

- 29 Août : La tempête Danny a occasionné des inondations dans le Canada Atlantique sans faire de victimes.
- 2 septembre 2009 : l'ouragan Jimena s'est abattu sur les côtes mexicaines, avec des rafales atteignant jusqu'à 200 km/h. Il a provoqué de nombreuses inondations et d'importants dégâts matériels. Des milliers de personnes ont été évacués, le bilan provisoire fait état d'un seul mort.
- 8 septembre : le cône sud de l'Amérique du sud a été frappé par une **tempête**. Une dizaine de personnes ont trouvés la mort en Argentine, six au Brésil dont deux à la suite d'un glissement de terrain. Des centaines de blessés et de nombreux dégâts matériels ont été recensés dans ces deux pays ainsi qu'au Paraguay et en Uruguay.

Séismes

- Dans la nuit du lundi 10 au mardi 11 août un séisme de magnitude 7.6 sur échelle de Richter a frappé les îles indiennes d'Andaman dans l'Océan Indien. À la même date un séisme de magnitude 6.6 a été observé au Japon, provoquant le décès d'une personne et des blessures à 122 autres.
- 2 septembre 2009 : un séisme de 7 sur l'échelle de Richter a secoué l'île indonésienne de Java. Au moins 64 personnes ont péri, une cinquantaine sont portées disparues et des centaines de maisons ont été détruites.

Suite...

Incendies de forêts

La saison estivale est une période intense de feux de forêts en Méditerranée et en Amérique du Nord. Le bilan actuel pour la saison 2009 présente un nombre de départs de feux plus importants que l'an passé tout en restant en-deçà de l'année 2003. Le bilan définitif ne pourra être établit qu'au mois de novembre (source : www.securite-commune-info.fr).

- France: Un bilan plus élevé qu'en 2008. Près de 10 000 hectares ont été ravagés par les flammes.
- En Italie : 10 000 hectares de forêts ont été brulés, deux personnes sont décédées en Sardaigne.
- En Grèce : Les flammes ont ravagé 20 000 hectares de terres, l'état d'urgence a été décrété dans la région d'Athènes et des renforts étrangers sont venus en aide aux équipes grecques.
- Espagne: Pays européen le plus touché, la destruction de 45 000 hectares de forêts a conduit à la mort d'une dizaine de personnes et plusieurs milliers ont dû être évacués, principalement aux Îles Canaries.

- Canada: Des milliers d'habitants de la Colombie britannique ont dû être évacués. L'année apparait d'ores et déjà comme une année record, avec plus de 63 000 hectares de forêts dévastés par les flammes.
- États-Unis: Le gouverneur de Californie a décrété l'état d'urgence le 28 août dernier face à l'avancée des flammes dans des zones fortement urbanisées, l'évacuation de centaines de personnes a été nécessaire, 60 000 hectares de forêts sont partis en fumée.

Catastrophes technologiques

- 30 juillet : Évacuation de milliers de personnes au Texas sur une journée à la suite d'un incendie dans une usine chimique située aux abords d'entrepôts contenant du nitrate d'ammonium, substance hautement inflammable et explosive. 22 personnes ont été intoxiquées par les fumées, qui se sont propagées sur une centaine de kilomètres.
- 7 août: Rupture d'un oléoduc causant le **déversement de 4 000 m³ de pétrole brut**. Les hydrocarbures ont pollué en surface près de deux hectares de la réserve naturelle des Cossouls de Crau classée Natura 2000, en portant atteinte à la biodiversité unique du site, riche en espèces protégées. Plusieurs semaines après, une pollution de la nappe phréatique a été détectée ■

En bref

Les statistiques des services d'incendie et de secours pour l'année 2008 ont été publiées par le ministère de l'Intérieur. En 2008 les professionnels du feu sont intervenus plus de 4 millions de fois, ce qui équivaut à une intervention toutes les huit secondes en moyenne.

L'ensemble des statistiques se trouvent sur le site du ministère de l'Intérieur :

http://www.interieur.gouv.fr

Répartition par nature des 4 027 851 interventions (soit une hausse de 2 %) effectuées en France en 2008.

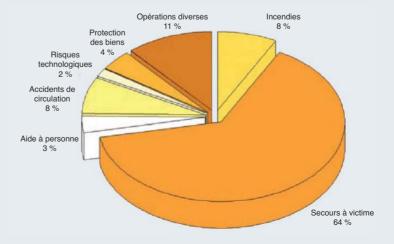


Schéma tiré des Statistiques des services d'incendie et de secours - édition 2009 - réalisé par la Direction de la sécurité civile.



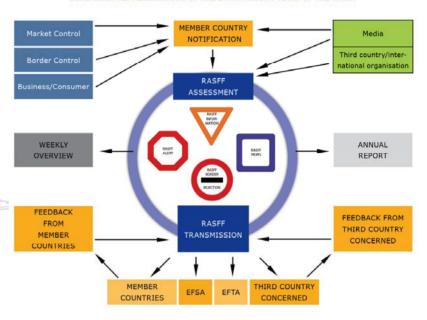
La sécurité alimentaire en UE : un système en alerte permanente

e système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les ✓ aliments pour les animaux (RASFF) est un outil européen qui tient une place majeure dans la sécurité alimentaire. Après trente ans d'existence, l'UE a dressé un bilan de son action. Il permet aux opérateurs d'échanger des informations en temps réel sur les mesures adoptées, pour garantir la sécurité alimentaire des populations. Une grande partie de l'action de la RASFF est basée sur une collaboration des États membres. Cette approche européenne intégrée, réunit un réseau de membres assurant un service 24h/24 ¹, en lien direct avec le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments de l'Organisation mondiale de la santé.

Le RASFF agit au travers de deux types de notifications.

1. Les notifications de marché: elles concernent les produits se trouvant sur le territoire communautaire présentant un grave risque pour la santé ou nécessitant la mise en œuvre d'une action rapide. Les services de la Commission décident du degré de menace et s'il est nécessaire de lancer une procédure d'alerte ou alors une simple notification informative. Les chiffres démontrent son efficacité, en 2008, 528 alertes ont pu être transmises

SCHEMATIC REPRESENTATION OF THE INFORMATION FLOW OF THE RASFF



Source : le rapport annuel 2008 du RASFF

grâce à ce système. Les membres du réseau sont ensuite en charge d'identifier la traçabilité et les mesures à prendre (retrait des lots du marché, arrêt des exportations...). Les États devront appliquer ces mesures en mettant en œuvre leurs propres mécanismes de retrait et d'informations auprès des populations.

2. Les notifications de refus aux frontières (plus de 4 cas sur 10): les produits présentant un risque sanitaire sont interdits au sein du territoire de l'Union, ils sont détruits ou repartent dans leur pays d'origine. Ces contrôles sont extrêmement drastiques.

Bien que la plupart des notifications soit relative à des produits en provenance des pays tiers, lors du refus aux frontières, en 2008, celles qui font l'objet d'alerte du RASFF concerne majoritairement des produits européens (62 %). Ces dernières résultent principalement de la présence de micro-organismes potentiellement pathogènes, de métaux lourds ou de mycotoxines. L'Union tente par ailleurs de sensibiliser les États à la source de l'anomalie

Pour en savoir plus : Rapport annuel 2008 du RASFF

(1) Pour accéder au listing des membres du réseau : http://ec.europa.eu/food/food/rapidalert/members_en.htm

Peut-on établir le lien entre changements climatiques et sécurité internationale ?

ette question est posée par l'ONU dans une résolution adoptée le 4 juin dernier, concernant les effets néfastes des changements climatiques et leurs implications sur la sécurité internationale.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) répond par l'affirmative à cette question. Il est aujourd'hui incontestable que le changement climaconstitue une menace existentielle pour les populations de certaines régions du monde. La raréfaction des ressources naturelles et la montée des eaux imposent des mutations dans les modes de vie des habitants qui sont parfois contraints de se déplacer. Selon Chhibber administrateur adjoint du PNUD, ces bouleversements ont dès lors des répercussions sur leur développement et leur cohésion sociale. L'intensité des catastrophes naturelles accentuent ces phénomènes et contrarient les progrès accomplis jusqu'alors en matière de développement.

Une priorité en Asie-Pacifique

Cette région du monde est la plus concernée. Pour Jean-Luc Stalon du PNUD, « le changement climatique augmente l'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles, ce qui provoque des vagues de migration, augmente l'insécurité et rend instable les moyens de subsistance des populations. Nous avons besoin de concentrer nos efforts dans l'intégration de ces risques liés au changement climatique pour prévenir les conflits avant qu'il ne soit trop tard et que cela soit trop coûteux ». L'agence onusienne propose la création d'un

mécanisme de prévention des conflits liés au climat pour les îles du Pacifique. En partenariat avec d'autres instances internationales, ce mécanisme permettra de cartographier, d'identifier et de collecter les données relatives aux conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles accrues, afin de les corréler aux dynamiques des conflits. L'objectif de ce mécanisme est de contenir cette catégorie de conflits émergents, propres au changement climatique, dont la fréquence risque de s'intensifier dans les prochaines années.

La conception intégrative des risques s'affirme comme la nouvelle approche orientant la réflexion relative aux risques futurs (cf. article suivant)

Pour en savoir plus : www.undp.org/french/

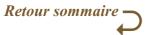
Une initiative à suivre dans l'étude des risques

École polytechnique fédérale de Zurich- EPFZ - classée parmi les cinq meilleures universités d'Europe - et le réassureur helvète Swiss Re devraient prochainement créer un centre de gestion intégré des risques. Ce projet leader, de 50 millions de francs suisse, a pour ambition de développer une réflexion intégrative des risques pour la prévention et la réduction des vulnérabilités

des réseaux. Ce centre réunira près de quarante professeurs de disciplines diverses, détenant une compétence en matière de risque. L'originalité de ce centre, présenté comme « unique au monde », réside dans cette réflexion interdisciplinaire mais surtout intégrative, des multiples sciences du risque, allant des risques naturels aux risques financiers. Cette approche répondra aux nécessités impérieuses liées à

l'activité assurantielle en identifiant les corollaires pouvant relier une catastrophe majeure à une crise économique. En matière de sécurité civile, ces modèles revêtent un intérêt similaire. L'identification des conséquences potentielles d'une crise économique pourra permettre d'orienter des politiques préventives en matière de crise d'origine humaine ou à caractère sociétal

Pour en savoir plus : http://www.ethz.ch/



Le poste de secours medical avancé

e poste de secours médical avancé (PSMA) est un conteneur humanitaire équipé de moyens de communication spatiaux étudiés pour les interventions des secours dans les zones où les communications sont inopérantes. Le PSMA a été élaboré à la suite du Tsunami de 2004, par le Centre national d'études spatiales (CNES), Alcatel (aujourd'hui Thales Alenia Space) et des experts français.

Il est transportable par hélicoptère et peut être déposé sur les lieux du sinistre. Le PSMA dispose d'une valise de télémédecine (permettant des diagnostics médicaux à distance), d'une trousse avancée de premiers secours, d'un équipement d'analyse de l'eau et d'un mini laboratoire médical. Il permet également d'établir une surveillance épidémiologique. Les équipes de secours peuvent par ailleurs y intégrer des composants additionnels. D'une autonomie de 24 heures pour 4 secouristes, cet outil à la pointe de la technologie permet de relier les différents acteurs de la gestion de crise et d'établir un positionnement

Le PSMA

- ➡ dimensions : 2,5 m x 1,5 m x 1 m poids : entre 500 et 700 kg
- le matériel résiste aux contraintes éventuelles en cas de catastrophe : étanchéité, corrosion, résistance au feu, chocs et vibrations ;
- autonomie électrique d'au moins 24 h;
- autonomie des fonctions de communications et d'applications ne nécessitant aucune configuration manuelle de la part des utilisateurs sur le site de déploiement;
- interopérabilité du système garantissant la possibilité de s'interfacer et d'être compatible avec les systèmes existants comme ceux des bases arrière (hôpital, cellule de coordination de crise et de décision...);
- matériel médical : valise de télémédecine, trousse avancée premiers secours, valise analyse de l'eau, mini laboratoire médical.

⇒ ..

Le PSMA pourra d'ailleurs s'inscrire dans la Charte Internationale Espace et Catastrophes Majeures, active depuis 2000 et signée par les principales agences spatiales, dont le Centre national des études spatiales et l'ESA (agence spatiale européenne). Renforçant la coopération internationale, elle vise à offrir un système unifié d'acquisition et de livraison des données satellites dans les cas de catastrophes naturelles et/ou humaines. Ainsi, ses 8 agences membres mettent-elles à disposition en de telles circonstances leurs 23 satellites.

Source: LATITUDE 5 / N°79 / JANVIER 2008

par satellite. Le PSMA dispose pour cela de téléphonie satellitaire, d'un accès à Internet et à des bases de données, grâce à des modules Wifi, GSM et VHF. Il permet l'établissement d'un réseau de communication sécurisé mais aussi la tenue

de vidéoconférences avec partage d'applications.

Cet outil a été mis à la disposition du Samu lors de divers exercices d'essai en Guyane, sa commercialisation est prévue très prochainement

Lyonbiopôle

a recherche en santé est une affaire de compétitivité. Le centre Lyonbiopôle figure comme un centre d'excellence mondial en matière de lutte contre les maladies infectieuses. Véritable cluster de recherche et de développement dans le domaine de la santé publique, il constitue un outil d'interface entre les secteurs public et privé. Sa dynamique entrepreneuriale a été renforcée par la création le 1^{er} avril dernier, d'un centre d'infectiologie. Considéré comme la pierre angulaire du pôle, ce centre a pour objectif premier de dynamiser l'innovation et de répondre aux missions de santé publique par une mutualisation des équipements public et privé. L'enjeu commercial n'est pas des moindres pour la région, puisqu'il permettra un meilleur positionnement du pôle à l'international. Grâce à un investissement initial

de 5 millions d'euros, il propose près de 2000 m² de laboratoires P1 à P3.

Il assurera une veille épidémiologique, industrielle et concurrentielle. Lyonbiopôle a pour vocation de créer un « bouclier sanitaire » contre les maladies infectieuses humaines et animales et les cancers viro-induits, ainsi que de circonscrire les pandémies, les épizooties et le risque de bioterrorisme.

Sa création n'est que la prémice à l'élaboration d'une plateforme telle que celle sollicitée par l'État et la Caisse des dépôts et consignations en octobre 2008. Ce projet intitulé acCInov pour « ACcélérer la mise en oeuvre du Centre d'Infectiologie pour mieux inNOVer » sera opérationnel en 2013 et sera dédié aux biotechnologies, notamment en infectiologie virale

Pour en savoir plus : http://www.lyonbiopole.com

Le réseau d'alerte allemand : un concept original

ystème hérité de la Seconde Guerre mondiale, en France le Réseau national d'alerte (RNA) est le vecteur principal de l'alerte grâce à près de 4 500 sirènes réparties sur le territoire. Les informations détaillées sont ensuite relayées par la radio et la télévision. Outre Rhin, un système analogue a été démantelé à l'issu de la Guerre froide et remplacé par le système SatWas basé sur l'information satellitaire. Il diffuse l'alerte au travers de la radio et de la télévision. Toutefois pour qu'une alerte soit jugée efficace, elle doit être rapide et permettre de prévenir massivement la population. En Allemagne, ces deux vecteurs de relais ne répondaient pas à ces critères. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles sirènes nécessitent un investissement de 100 millions d'euros. L'objectif des autorités allemandes a donc été de développer un système

permettant de prévenir l'ensemble de la population concernée.

La technologie eCall

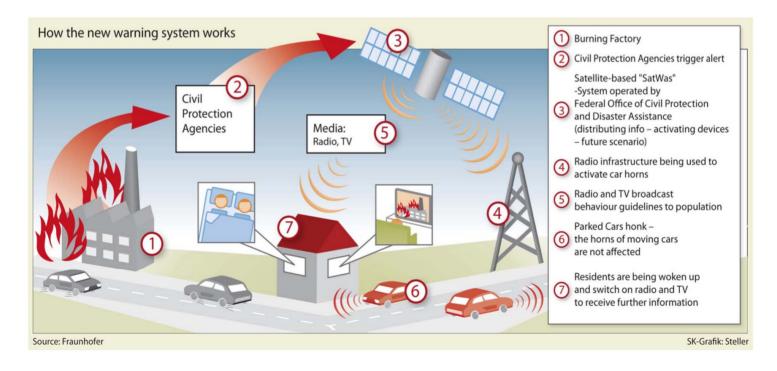
Les chercheurs de l'Institut d'analyse des tendances technologiques (INT) Fraunhofer ont ainsi développé une nouvelle technologie à partir du système eCall. Ce dernier, créé en 2005 par la Commission européenne, a pour vocation de diminuer les décès sur les routes en permettant aux secours d'intervenir plus rapidement. En cas d'accident, le dispositif eCall installé dans un véhicule, envoie un signal au centre de réception des appels d'urgence le plus approprié (via le 112) et transfère diverses données relatives au véhicule (heure de l'accident, localisation précise...). L'appel d'urgence peut être déclenché manuellement par les occupants du véhicule ou automatiquement, en cas d'accident grave,

grâce à des capteurs installés dans le véhicule.

L'alerte par klaxon

Les chercheurs de l'INT ont souhaité tirer profit des véhicules équipés de cette technologie. En cas de danger, les agences de protection civile transmettront un message aux automobilistes, ceux situés dans la zone correspondant aux coordonnées GPS, devront activer le klaxon de leurs véhicules. Selon les statistiques de l'INT, il suffirait que 14 % du parc automobile soit équipé de cette technologie pour permettre une alerte étendue de la population. Le système eCall devrait être installé dès septembre 2010 dans tous les nouveaux véhicules, l'alerte deviendrait ainsi totalement opérationnelle d'ici 4 ans, d'après les prévisions de l'INT ■

Pour en savoir plus : http://www.fraunhofer.de





Par M^e Éric Pouliquen - Avocat à la Cour Willway&Associé - Auditeur INHES 19^e Promotion

Préparation des entreprises à la pandémie : le point de vue d'un expert

Le 3 juillet 2009, la Direction Générale du Travail a apporté par voie de circulaire ¹, des compléments d'information, sous forme de questions/réponses, à la circulaire DGT n°2007/18 du 18 décembre 2007 traitant de la préparation des entreprises du secteur privé à la perspective d'une pandémie grippale.

Le Directeur Général du Travail insiste à la fois sur la nécessité de diffuser largement ces informations, et sur le fait que celles-ci pourront donner lieu à actualisation régulière en fonction de l'évolution de la pandémie.

La circulaire DGT n°2009/16 du 3 juillet 2009 est résumée ci-dessous.

Contexte

Quelles peuvent être les conséquences d'une pandémie sur l'entreprise?

a circulaire rappelle aux entreprises les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées parmi lesquelles la diminution des effectifs présents, l'indisponibilité des dirigeants, des responsables ou des spécialistes, la dégradation des services (énergie, communications, transports...), la perturbation des circuits financiers, des annulations de commandes, des difficultés à les satisfaire, la modification des demandes des clients, des mesures de contrôle aux frontières, des perturbations dans les liaisons internationales, dans les importations ou les exportations, la réduction ou la modification de la consommation, l'interruption de certaines activités (spectacles, manifestations sportives ou culturelles...).

Pourquoi les entreprises publiques et privées doivent-elles se préparer?

L'anticipation de la pandémie peut permettre d'atténuer son impact sanitaire et économique. C'est la raison pour laquelle le secteur public et le secteur privé sont appelés à mettre en place des plans de continuité d'activité (PCA).

Masques et traitements

Une entreprise doit-elle constituer un stock de masques? Si oui, lesquels?

L'achat des masques relève de la responsabilité de chaque employeur. La décision d'équiper ou non ses personnels en masques (chirurgicaux ou FFP2: cf. fiche C4 du Plan national ²) doit être prise par le chef d'entreprise en fonction de l'appréciation des risques auxquels sont exposés les salariés, et qui doit être consignée dans le document unique d'évaluation des risques (DUER) actualisé.

Que faire des masques arrivés ou arrivant à leur date de péremption?

Seuls les masques FFP2 ont des dates de péremption. La recommandation est de ne pas jeter les masques FFP2 périmés et d'utiliser prioritairement les masques FFP2 non périmés dans l'attente d'instructions à venir.

Une entreprise peut-elle stocker des traitements antiviraux?

La réponse est négative. En France, il s'agit de traitements délivrés sur ordonnance uniquement par les médecins traitants. À l'heure actuelle, les médecins du travail ne sont pas habilités à prescrire d'antiviraux.

⁽¹⁾ Circulaire DGT 2009/16 du 3 juillet 2009 - http://www.circulaires.gouv.fr/

⁽²⁾ http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche C43.pdf: « mesures barrières sanitaires ».

ZOOM

DU MOIS

Qu'en est-il de l'efficacité réelle des masques et traitements antiviraux?

C'est en cours d'évaluation au vu de la situation réelle.

Organisation du travail

Comment construire un plan de continuité de l'activité (PCA)?

La préparation d'un PCA est conduite sous la responsabilité du chef d'entreprise, qui doit y associer un maximum de collaborateurs et consulter à ce sujet les institutions représentatives du personnel (IRP). Il convient de graduer les mesures du PCA en fonction de la gravité de la crise en s'inspirant du plan gouvernemental. Les mesures doivent être prises en fonction du taux attendu d'absentéisme à partir de plusieurs hypothèses de travail. Il convient également d'identifier et de hiérarchiser les activités entre celles qui doivent être maintenues en toutes circonstances, celles pouvant être interrompues pendant 1 à 2 semaines et celles pouvant attendre 8 à 12 semaines. Il convient d'identifier les ressources nécessaires à la poursuite de ces objectifs. Enfin le PCA doit prévoir d'actualiser le DUER (Document unique d'évaluation des risques) et le règlement intérieur.

Comment organiser ou réorganiser le travail de l'entreprise face au mode de fonctionnement dégradé de la société?

Il faut utiliser les ressources du droit du travail par l'aménagement et la réorganisation temporaire du travail, l'organisation de la polyvalence dans les contrats de travail (les modifications apportées devront être temporaires, proportionnées et en rapport direct tant avec les contraintes subies que le but recherché), le recours au télétravail, l'aménagement de la durée du travail, le prêt de main d'œuvre inter entreprises à but non lucratif ³.

Santé, sécurité au travail

Quelles mesures un chef d'établissement doit-il prendre pour assurer la sécurité et protéger la santé de son personnel?

L'employeur a une obligation de sécurité de résultat à l'égard de ses salariés. Lorsque le risque est exclusi-

vement ou principalement environnemental, il est tenu au minisuite mum à une obligation de moyens. Il doit actualiser le DUER en tenant compte des risques et en particulier du risque de pandémie grippale. Cette démarche implique la consultation des IRP (Institutions Représentatives du Personnel), l'apport de la compétence du médecin du travail. Les actions de sécurité comportent : des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, la mise en place de moyens adaptés, en suivant les instructions des pouvoirs publics. L'employeur doit identifier les risques liés au virus grippal et aux personnes en contact avec les malades, les risques liés aux changements de postes, d'organisation du travail, d'aménagement des lieux de travail, au manque de pratique des remplaçants au poste des titulaires, au manque de moyens, à la déficience des systèmes d'information...

Le plan doit prévoir : 1) L'adaptation du dispositif existant de protection de la santé des personnels à la situation de pandémie, des exercices et des simulations afin d'identifier le matériel le plus adapté; 2) L'association des IRP à ce dispositif; 3) L'élaboration de mesures destinées à freiner la contagion (accès aux locaux, entretien et nettoyage des locaux, gestion des déchets...); 4) La mise en œuvre de mesures préparatoires (notamment l'acquisition de matériel d'hygiène et de stocks suffisants d'équipement de protection individuelle en fonction des risques liés aux postes occupés et d'une information/formation à leur utilisation, la vérification de l'aptitude du personnel au port de ces équipements, l'élaboration de consignes de sécurité et de protection spécifiques, le formation du personnel à l'ensemble de ces mesures).

Pourquoi et comment actualiser le DUER (Document unique d'évaluation des risques)?

Il convient d'actualiser à la fois le règlement intérieur et le document unique d'évaluation des risques, par un volet « pandémie grippale », en prévoyant les mesures de prévention et de protection adéquates comme la mise en sécurité de certaines installations en mode dégradé d'activité et la coordination de ces actions avec les sous-traitants et les intervenants extérieurs.

Suite...

⁽³⁾ Circulaire DGT n° 2009/16: Prêt de main-d'œuvre entre entreprises, p. 12: « Dès lors que l'entreprise prêteuse se contente de facturer à l'entreprise utilisatrice le coût des salaires et charges afférent aux salariés mis à disposition, le prêt de main-d'œuvre à titre onéreux, sans but lucratif, limité dans le temps et sans préjudice pour le salarié ni soustraction au droit du travail, est autorisé ».

ZOOM DU MOIS

suite

Quel rôle est attendu du médecin du travail?

Le rôle attendu du médecin du travail est détaillé dans la circulaire DGT n°2009/15 du 26 juin 2009. Il doit avoir auprès des entreprises un rôle d'information et de sensibilisation, de conseil, d'aide à l'élaboration des PCA, de participation à la veille et à l'alerte au sujet des cas de grippe, le cas échéant à la prescription de soins, de traitements et de médicaments. Les services de santé au travail doivent avoir leur propre PCA. La mobilisation du corps de réserve sanitaire, parmi lesquels certains personnels des services de santé au travail, ne doit pas avoir pour effet de priver les entreprises de l'assistance médicale qui leur sera nécessaire.

Conduite à tenir

Que faire face à un cas possible dans l'entreprise?

Il faut suivre la procédure de prise en charge définie par les autorités sanitaires. Celle-ci est évolutive et régulièrement actualisée sur le site de l'Institut de Veille Sanitaire ⁴. Il est par ailleurs recommandé aux employeurs de suspendre l'activité des salariés revenant de zones à risque à l'étranger pendant 7 jours et de leur recommander de se tenir éloignés des enfants pendant cette période et en particulier des nourrissons.

Comment gérer des salariés de l'entreprise à l'étranger?

Il faut inscrire ces salariés auprès des consulats français du pays d'accueil afin qu'en cas de difficulté, ils puissent être immédiatement identifiés auprès des autorités françaises. L'employeur ne peut pas imposer un rapatriement au salarié expatrié. Inversement, si l'employeur refuse de rapatrier un salarié qui le demande, celui-ci peut le cas échéant invoquer son droit de retrait si les conditions sont réunies. Il est recommandé de doter les salariés qui se déplacent fréquemment à l'étranger, de masques et de produits d'hygiène.

Comment pourrait s'appliquer le droit de retrait, en situation actuelle et en situation de pandémie grippale?

Le droit de retrait doit s'envisager sous un triple impératif : la sécurité des salariés, le fonctionnement des entreprises et la continuité de la vie économique et sociale. À partir du moment où l'employeur a mis en œuvre les dispositions prévues par le Code du travail et les recommandations nationales visant à protéger la santé et à assurer la sécurité de son personnel, qu'il a informé et préparé son personnel, qu'il a informé et consulté les IRP (Institutions représentatives du personnel), le droit individuel de retrait ne peut en principe trouver à s'exercer, les mesures de prévention, de prudence et de diligence de l'employeur privant d'objet l'exercice du droit de retrait. Par ailleurs, en cas de réquisition, l'ordre de réquisition fixera les mesures à appliquer pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des salariés. Si ces mesures sont appliquées, elles excluront pour les salariés, la possibilité d'exercer leur droit de retrait.

Un salarié est-il tenu de venir travailler en toute circonstance?

Tout salarié doit poursuivre son activité professionnelle en situation de pandémie grippale, sauf si les autorités décident d'activer la mesure de restriction des activités non essentielles. Dans ce cas, seuls les salariés exerçant des activités réputées essentielles pour l'entreprise se rendront au travail. Un employeur, sauf à placer le salarié en congé exceptionnel rémunéré, ne peut le contraindre à rester chez lui. Si l'employeur a un doute sur la santé du salarié, il doit prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé des autres salariés, notamment par les mesures de port de masques.

Qui contacter pour toute question relative à l'application du droit du travail dans ce contexte de crise?

Outre les campagnes d'information grand public, il convient de contacter l'administration du travail ainsi que les services préfectoraux

(4) http://www.invs.sante.fr/



Du 22 au 23 septembre, Paris

5^e conférence annuelle des directeurs de sécurité 2009

Pour plus d'informations : http://development-institute.com

25 septembre, Mulhouse, CERDACC

Colloque: « Le financement des risques collectifs »

(inscription avant le 18 septembre)

Pour plus d'informations : plaquette de présentation

Du 29 au 30 septembre, Stockholm, Suède

IVe Conférence sur la recherche en matière de sécurité

Pour plus d'informations : http://www.src09.se/

6 octobre, Paris, ENGREF

Séminaire « Risques sismiques et vulnérabilité sociale »

Pour plus d'informations : plaquette de présentation

Du 7 au 8 octobre, Aix-en-Provence

ENVIRORISK 2009, 8^e forum européen du management de l'environnement, de la sécurité et du développement durable

Pour plus d'informations : http://www.envirorisk-forum.com/

8 octobre, Lyon, CNFPT

La pandémie érippale : un exemple de nouvelle éestion des risques

(inscription avant le 1er octobre)

Pour plus d'informations : http://www.rhone-alpes-lyon.cnfpt.fr/fr/accueil.php

Du 15 au 17 octobre, Saint-Étienne

Congrès national des sapeurs pompiers

Pour plus d'informations: http://www.congres2009.pompiers.fr/

15 octobre, Bourges, Centre national des risques industriels

Colloque Risque et innovation : l'inévitable tension entre incertitude et précaution

Pour plus d'informations : http://www.enri.fr/

22 octobre, Orléans

Colloque : « Sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation »

Pour plus d'informations : http://www.plan-loire.fr/

Du 9 au 10 novembre, Paris, UNESCO

Journée européenne de la formation sur les risques

Pour plus d'informations : http://www.aemfr.fr/

Du 17 au 20 novembre, Paris, Porte de Versailles

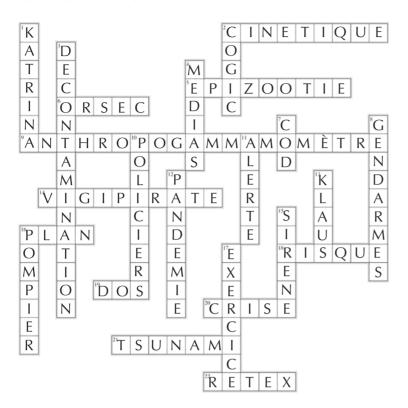
MILIPOL, Salon mondial de la sécurité intérieure des États

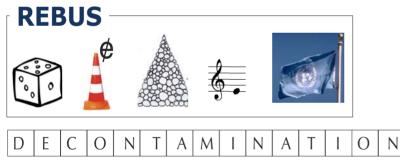
Pour plus d'informations: http://www.milipol.com/



SOLUTIONS DES JEUX DE L'ÉTÉ

SOLUTION DES MOTS CROISÉS DE L'ÉTÉ - LIREC n°4





HORIZONTALE

- Pendant une crise, si elle n'est pas rapide... c'est qu'elle est lente
- 5. Pandémie chez l'animal
- 6. Boîte à outils de la gestion des secours
- Permet de savoir si on est irradié tout en restant assis
- 14. Il se décline en 4 couleurs
- 16. Indispensable aux secours comme à l'architecte
- 18. Il a un goût
- 19. Elément de titre d'une célèbre série TV espagnole
- 20. Danger et opportunité
- 21. Si vous êtes sur la plage, il risque de vous submerger
- 22. Indispensable à l'amélioration

VERTICALE

- 1. A ravagé la Nouvelle Orléans
- 2. Veille sur la France
- 3. Le rébus vous aidera
- 4. Amis ou ennemis
- 7. Ancien PCF
- 8. Ceux de St Tropez sont bien connus
- 10. Sans eux le périmètre de sécurité est ouvert
- 11. Une certaine Pamela l'a fait connaître
- 12. Plus grave qu'une épidémie
- Responsable de la destruction d'une partie de la forêt landaise
- Si vous la voyez sortir de l'eau, vous avez fait une insolation
- Mouvement artistique du 19^e siècle et organisateur de bal
- 17. Indispensable mais nécessite une longue organisation

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

VIENT DE PARAÎTRE La traite des être humains, un défi mondial



En octobre 2009, le numéro 10 des Cahiers de la sécurité proposera un dossier consacré à la gestion de crise

Gouvernance des risques et des crises, prévention, veille, entreprises face aux crises, planification et gestion de l'urgence, communication en temps de crise, retour d'expérience, responsabilités, seront les principaux thèmes abordés dans le n° 10 de la revue de l'INHES.

Les Cahiers de la sécurité publient régulièrement des articles sur les thématiques de gestion de crise et de risque lié à l'entreprise.

Pour en savoir plus : www.cahiersdelasecurite.fr – www.inhes.interieur.gouv.fr

Ventes et abonnements : La documentation Française – 29-31, quai Voltaire – 75344 Paris Cedex 07 – Tél. : 01 40 15 70 00

Par correspondance – La documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex – www.ladocumentationfrancaise.fr

Tarifs : Prix de vente au numéro : 19,80 € – Abonnement France (4 numéros) : 62 € – Abonnement Europe (4 numéros) : 64,50 €

Abonnement DOM-TOM-CTOM : 67,20 € (HT, avion éco) – Abonnement hors Europe (HT, avion éco) : 70,95 €



